

BDC • La réalisation d'une maintenance préventive sur une pompe à chaleur ou un climatiseur



Installer - Maintenir

Installation - Maintenance

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- La réalisation d'une maintenance préventive sur PAC ou CLIM consiste, notamment dans le cadre du contrat de maintenance ou d'une demande ponctuelle d'un client, à réaliser l'entretien préventif de l'appareil. En fonction du modèle de l'appareil, les opérations à réaliser sont définies dans des procédures de vérification préconisées par les « Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 » (RAGE), l'Association française des pompes à chaleur (AFPAC), et le Syndicat National de la Maintenance et des Services en Efficacité Énergétique (SYNASAV). Elles décrivent les actions de contrôles (fuites de liquide frigorigène...), les tests, et les remplacements éventuellement systématiques ou ponctuels de pièces ou de sous-ensembles. Les contrôles systématiques permettent d'identifier un dysfonctionnement (surconsommation électrique, problème de circulation hydraulique, risque sécuritaire, risque de pollution...) de l'appareil et de son installation, un début d'usure ou une usure prononcée de pièces ou de sous-ensembles de l'appareil.

La réalisation d'une intervention préventive sur PAC ou CLIM a pour finalité d'informer le client de l'état de son appareil conformément à la législation en vigueur et des normes liées à la réglementation des fluides frigorigènes, de garantir un fonctionnement optimum de l'appareil et de réduire ou de limiter les risques de pannes.



COMPÉTENCES

- Contrôler l'étanchéité d'une pompe à chaleur ou d'un climatiseur
- Réaliser une visite préventive d'une pompe à chaleur ou d'un climatiseur

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

N° Cert. : (CQPM 0329)

État : Active

RNCP : RNCP39873

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de Professionnalisation
- POE Individuelle
- POE Collective
- Plan de développement des compétences
- CPF